L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 17 FEVRIER 1830.

Nous sommes autorisés à annoncer M. *Denis Prieur* comme candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection.

INTERIEUR.

Nlle. Orléans, 17 Février.

☞ Le feu a pris hier soir, vers 7 heures un quart, au faubourg Marigny, dans la rue de Job Penn, à la corderie de Mr. Lapointe. On estime que la perte est considérable.

Le navire *Perfect* arrivé de Liverpool, a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 31 Décembre, mais qui ne contiennent presque rien d'intéressant. Les dates de Paris sont du 23; le ministère devait publier une *ordonnance* sur l'organisation du *système municipal*. Cette mesure sera le premier coup d'état du ministère incroyable; ce sera aussi pour les libéraux le moment d'agir. Les voilà donc enfin déclarés, ces hommes parfaits, ces hommes dévoués à la France et au roi, ces hommes qui devaient marcher dans la voie constitutionnelle! ils ont brisé couleurs; leur premier signe de vie est un acte d'hostilité, un acte de mépris pour le pouvoir législatif. Que l'on dise encore que ce sont les libéraux qui veulent le retour de 1789. Si cette ordonnance est publiée peu avant l'ouverture des chambres, ainsi qu'on l'annonce, nous pouvons nous attendre à recevoir des détails intéressans sur leurs premiers travaux.—La cour royale vient de donner une nouvelle preuve de son indépendance, en cassant hautement prononcé en police [illegible] contre M. Bertin aîné, éditeur [illegible] *Journal des Débats*, [illegible] d'un article contre [illegible] Polignac.

Nous donnons plus bas quelques [illegible] des journaux qui nous [illegible] vingt.

New York, 1er Janvier.

Naufrage. Le navire *John Adams*, cap. Adamson, venant de la Nlle.-Orléans (avec 3 [illegible] de coton, 3000 saumons d'plomb, 5 balles [illegible] &c.) dans ce port, a fait côte à Long-Island, lundi dernier, à 4 heures. Nous apprenons d'un passager, que ce navire s'est ouvert et avait 9 pieds d'eau dans la cale. On commençait à décharger la cargaison. Le *John Adams* est parti de la Nlle. Orléans le 1er. Janvier et était consigné à M. H. M. Holt. Les passagers et l'équipage ont tous été sauvés. *(Jour. of Commerce.)*

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 29 Décembre.

On a reçu les journaux allemands jusqu'au 25 du courant. Il paraît que le tremblement de terre qui a été ressenti dans la Valachie a occasionné beaucoup de mal dans plusieurs villes qui se trouvent [illegible] distance de Bucharest.

—Le fait que M. Huskisson et le duc de Wellington sont réconciliés, et que rien n'existe plus que l'état de sa santé empêche le premier de rentrer en fonctions, est maintenant avoué par ceux mêmes qui mirent cette assertion hors de vérité quand nous en parlâmes d'abord. Un journal du soir dit qu'il a des raisons de croire que les détails donnés sur ce sujet par une feuille du Dimanche, qu'il cite, sont exacts; nous ajouterons seulement que ces détails sont ceux [illegible] longtemps il y a deux mois que le même journal avait déclaré être tout-à-fait sans fondement.

(Morning Advertiser.)

ALLEMAGNE.

Francfort, 23 Décembre.

"Notre bourse a été de nouveau [illegible] dans [illegible] par la nouvelle qui court ici que l'empereur Nicolas a rechuté.

"Ce qui rend cette nouvelle quelque peu suspecte, c'est qu'elle a été transmise par un courrier parti [illegible] bourg. Néanmoins, on affirme aussi qu'un courrier [illegible] Berlin a apporté à M. Rothschild une estafette, qui, à en juger par les [illegible] banquier, doit contenir quelque dépêche défavorable."

Ceci n'est [illegible] une communication ni bien [illegible] ni bien positive; et l'effet qui [illegible] résulte n'est pas tel, qu'on doive y ajouter une foi implicite. *(Constitutionnel.)*

ILES IONIENNES.

Corfou, [illegible]

Nous apprenons de Patras, que [illegible] navires de guerre russes les deux [illegible] y étaient arrivés.

POLOGNE.

Frontières, 12 [illegible]

Des lettres de Varsovie, [illegible] annoncent l'arrivée du grand duc Constantin et de [illegible] famille, disent que S. A. I. [illegible] sera sous peu à St. Pétersbourg pour [illegible] une visite à l'empereur.

FRANCE.

Paris, 27 Décembre.

On nous annonce une ordonnance [illegible] établissement d'un système municipal. [illegible] que le ministère a décidé à publier, dès [illegible] l'ouverture des chambres, [illegible] par laquelle il fera quelques [illegible] aux communes. Il se propose [illegible] par ce moyen la prépondérance [illegible] projet de loi sur l'organisation [illegible] généraux des départemens, et celle des conseils d'arrondissemens et des communes. Ce projet de loi, dit-on, a [illegible] rédigé, dans des principes [illegible] faires départementales, et n'accordera rien au principe électif ni au choix des citoyens. Le reste ne serait qu'une partie du grand coup d'état projeté, et qui a échoué devant la [illegible] pays.

L'impulsion donnée par le ministère au parti dont il est le chef s'est communiquée jusqu'aux extrémités du royaume, et y a réveillé les illustrations de 1815, qui croient leurs beaux jours peut revenir. Voilà qu'un autre magistrat, beaucoup plus célèbre que M. Guernon dans les fastes contre-révolutionnaires, vient de fulminer une mercuriale contre la presse, contre les comités électoraux, contre les associations pour le refus de l'impôt, contre tous les produits [illegible] et législatifs de l'esprit [illegible] Ce magistrat, président d'une cour royale, au lieu de se borner à parler de la clémence de la magistrature, s'est [illegible] dans la fougue académique contre ce qu'il nomme la *conspiration organisée* pour corrompre les loyalistes des assemblées politiques, (lisez les réunions d'électeurs, où l'on discute le mérite des candidats), contre les *associations seditieuses* relatives au refus de l'impôt (bien séditieuses en effet puisqu'elles aboutissent à une réclamation judiciaire, un appel à la justice des tribunaux) contre ces *images ouvertes* de la révolution que l'on promène en France! Monographe président veut parler de M. de Lafayette et [illegible] sans doute de l'accueil bienveillant des [illegible] pour les députés de leur opinion. Ces promenades, ces banquets, ces associations [illegible] signent M. de Tringalet [illegible] n'imposent nulle part le [illegible], et qui repousse des *craintes odieuses pe fidement élevées.*

Ces belles choses sont reproduites par la *Gazette*, qui y met [illegible] et garantit des excellentes intentions du ministère. Qu'est-il que le personnage dont on invoque aujourd'hui le témoignage en faveur de l'ordre [illegible] dans d'autres temps poussé le zèle [illegible] jusqu'à [illegible] les succès dénoncés par M. d'Argout. Le 6 janvier 1816, la chambre élective a retenu [illegible] paroles, [illegible] article de la loi d'amnistie [illegible] du bénéfice de cette loi les [illegible] comme sur des particuliers; et Des [illegible] ont eu lieu dans l'ouest, dans le midi; des hommes se sont livrés à des excès. Le glaive de la justice s'est arrêté un moment. Au jour du pardon, le feu a voulu tomber sur les coupables? Quand la [illegible] de la France jouira du bienfait de l'amnistie, faudra-t-il que les [illegible] de l'ouest et du midi en soient privées, et que les hommes qui, dans l'excès de leur zèle pour la cause [illegible] l'orateur fatal [illegible] position [illegible]

C'est [illegible] cette question qu'un autre [illegible] dans quelques mots pour qui [illegible] dans les premiers rangs de l'ordre judiciaire, proposa, malgré la Charte, le rétablissement de la confiscation. Les peuples anciens l'avaient tous admise, et c'était une institution vraiment royale. Louis XVIII, disait ce personnage, n'a pas prétendu être plus juste que Saint Louis, plus bienfaisant que Henri IV. Ce n'est pas le roi qui a supprimé la confiscation, c'est le sénat. Ravissant ainsi au monarque la [illegible] initiative d'un acte plein de [illegible], de justice et de philosophie. Offrant encore des [illegible] que sans parler tant d'autres propositions barbares, celle, par exemple, d'un troisième membre de la magistrature, aujourd'hui député qui demandait le rétablissement de la [illegible] afin d'imprimer aux [illegible] des coupables [illegible] une marque d'infamie à tout jamais indélébile.

Et voilà les hommes qui sont chers à la *Gazette*, voilà ceux qu'elle nous propose en exemple, et dont elle nous cite le témoignage pour nous rassurer sur les intentions du ministère [illegible] le sort de la monarchie [illegible]! Heureusement [illegible] avec [illegible] colléges électoraux, dans les [illegible] dans les [illegible] judiciaires, [illegible] nonciations de [illegible] venons de [illegible] sont des rares [illegible] nous, des gages un peu plus sérieux de la conservation de la Charte et du repos de la France.

Nos tribunaux partout, l'opinion [illegible] plaît à reconnaître, sont investis d'un immense pouvoir, dont ils n'useront jamais que pour maintenir et fortifier la [illegible] de l'état. Si jamais des ministres, voulant [illegible] les menaces de contre-révolution, [illegible] parisien [illegible] sans le [illegible] ce que prononcerait au sénat, en vertu d'une loi [illegible] rendue par une chambre illégitime; si tous les pouvoirs légaux, électeurs, pairs, députés, [illegible] tombaient aux pieds par un ministère [illegible] nos tribunaux, nous ferait plus à la France que le recourir à la force ou à la justice des tribunaux, on verrait la magistrature opposer [illegible] prévention bienfaisante un accès du pouvoir et à l'oppression des citoyens.

(Jour. du Commerce.)

FEUILLETON.

Un horloger de Tournay travaillait depuis plusieurs années, à une pendule astronomique, chronomètre perfectionné, qu'il destine à la prochaine exposition des produits de l'industrie à Bruxelles. Entr'autres parties de cette pièce remarquable, on cite avec éloge un cadran horizontal qui, en vingt-quatre heures, fait le tour du globe terrestre (rotation de la terre), et indique les heures du jour et de la nuit. [illegible] surmontant le cadran, et surmonte le globe terrestre, [illegible] donner l'heure, des principales villes de l'Europe, de même que [illegible] les parties du monde.

[illegible] Allemand, Allemagne appelé à [illegible] contre [illegible] la cour d'assises, condamné [illegible] aux travaux forcés à perpétuité, [illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible] *sez* la main," lui dit le président. Et voilà le témoin approchant la main de sa bouche et la *baisant* le plus tendrement du monde. La gravité de l'auditoire n'a pu tenir contre une telle méprise.

—A son grand regret, le ministère se voit forcé d'avoir recours à la presse pour se défendre tant soit peu contre les attaques qu'on lui porte de tout côté. Il vient de faire jeter sur le pavé de Paris le *Prospectus* d'un recueil qui doit être dans les meilleurs sentimens, puisque il sera *mensuel et royaliste.*

—Le vicomte de Marcellus, si célèbre par son *Ode à l'oil* et par ses poésies [illegible], vient, dit-on, de composer sur [illegible] *de la société de Jesus*, un [illegible] trois voix, qui doit être [illegible] [illegible] par Mlle. Pelig[illegible] de Ranville et Courvoisier.

—M. Mangin reste définitivement préfet de police; il a cédé, dit-on, aux pressantes sollicitations de M. de Montbel. "Attendez, lui aura sans doute dit M. le ministre de l'intérieur, attendez un peu; nous nous en irons ensemble.

—Il faut encourager les [illegible]. Don Miguel vient de distribuer [illegible] fications et de donner des [illegible] membres du tribunal qui expédie si gracieusement à Lisbonne les constitutionnels. Le [illegible] a obtenu 2,000 fr. de rente viagère, et les juges 2,000 francs. C'est pour leur faire la main.

—Lors de la dissolution du dernier ministère, M. de Martignac était à table quand un gendarme des chasses apporta la lettre qui renfermait sa révocation. "Qu'est-ce? lui dit un convive. —Rien, répondit M. de Martignac; c'est le valet-de-chiens des chasses du Roi."

—L'ex-ministre de [illegible] parlant, Mme Mallet, en voiture [illegible] de l'intérieur, y demeurant, que [illegible] quelqu'un lui fit son thème!

—De plus [illegible] plus [illegible] maintenant [illegible] avaler, sans difficulté et sans danger, [illegible] bouillante et les poisons les plus violens. On croit cependant que l'exemple de ce gastronome ne décidera pas les gourmets d'outre-mer à quitter le [illegible] des rostbeafs et des beefsteaks [illegible].

—Suivant les nouvelles de Bayonne, le marquis de Bar[illegible] est le point de [illegible] ministre de don Miguel. Ces [illegible] ajoutent que le marquis est un homme [illegible] et [illegible] [illegible] espèce est en crédit.

—La fille d'un colonel anglais, M. Fitzgibbon, s'est [illegible] de la maison paternelle et s'est [illegible] avec le cocher de son père. Les deux [illegible] se sont mariés. Voilà une femme qui court [illegible] risque d'être [illegible] par son mari.

—*La société de Jesus*, [illegible] décidément dénoncée au ministère dans la personne de MM. Paul Ignace, Guernon de Ranville, de Martignac et Courvoisier. [illegible] plus le ministère, mais *la société* [illegible]

—Que M. Cottu vienne nous dire qu'il n'est pas fou; il est allé demander *raison* au *Constitutionnel*.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Arrivées.

Brick Naiad, M'Elroy, Mobile, Capitaine.
Brick Emma Zelia, Aberdeen, Glasgow, G. Valton
Goël. Maria Carmen, [illegible], Capitaine.
Goël. Amelia, [illegible], Capitaine.

Partis.

Remorqueur Pampero, [illegible] passe S. O.

[illegible] sur le shoal Eliza; [illegible] dans le port les briks Brillant et Amelia, les goël. Juanita, [illegible] et Prince Edward; [illegible] la barre le brick Méridian, et jusqu'au fort Jackson le brick Exterprize.—Partis le 14 au soir, les nav. Zelia, Mobile, Mars, et Capt. Badger. Le Mars était entré sur la barre et [illegible] sortir.

Bateau de remorque Grampus, [illegible] passe S. O.; [illegible] on mer le matin. Hauteur [illegible] dans le port les navires Russell et Chatham, [illegible] et les briks Josephine et Hunter; [illegible] et Wm Badger [illegible] sur la barre; [illegible] Nelson et Pénélope, et plusieurs autres voiles [illegible] inconnus.

Bateau à vapeur Baltimore, [illegible], de Lafourche, avec du coton, [illegible] à Toledano et [illegible] Perroux, Rivarde, [illegible] et autres—32 passagers.

Brick Brillant, Winslow, [illegible] avec suif, fruits, &c.

Brick America, Cottle, [illegible] avec du plâtre, [illegible] apporté à [illegible] Edward, [illegible] avec [illegible]

Goël. [illegible] de Campêche, avec cuirs, [illegible]

Goël. Alexandre, [illegible] avec une [illegible] de chargement de [illegible] ington, échoué [illegible] la barre.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 18 Fevrier—Au bénéfice de

Mlle. Adele Revenot,

IPHIGENIE EN AULIDE,

Tragédie de Racine. [illegible] ARISTIPPE jouera le rôle d'Achille. [illegible] de la première représentation,

Monsieur Deschamps,

dans une Soirée de Carnaval,

Ballet pantomime en 2 actes, mis en scène par Mr. [illegible]

FELIX PEDESCLAUX, [illegible] informe le public et ses amis que la société qui existait entre [illegible] et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, [illegible] vis l'hôtel de Geo. W. Boyd. 17 fév.—3t.

POUR VERA-CRUZ.

LA goëlette supérieure NIMBLE, doublée et cheville en cuivre, [illegible] Martin, ayant la moitié de son chargement prêt, partira sans délai pour le reste de destination. Pour le reste du [illegible] ou pour passage, cette goëlette ayant de [illegible] arrangemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Toulouse, ou à SIMON COCUL, [illegible]

*9 février—3t.

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait [illegible] place chez [illegible]

Grand Bal d'Enfans,

Donné par

MLLE. VIRGINIE BENONI.

NOUS annonçons avec plaisir qu'à la demande de plusieurs familles la petite Virginie Benoni offre aux enfans de la Nlle.-Orléans un Bal qui sera donné le Mardi Gras, 23 Février, dans une salle disposée à cet effet, rue de Conti, No. 27, vis-à-vis l'Hotel Richardson, et au-dessus du café de MM. Brintnal et Co.

La souscription est ouverte chez M. A. Le Blanc, libraire, rue de Chartres, No. 130. Le prix d'entrée est 50 cts. pour les enfans et $1 pour les grandes personnes.

Le Bal d'enfans commencera à 6 heures et finira à 9 heures et demie.

Les rafraîchissemens, etc. pour les enfans sont compris dans le prix d'entrée.

7f.

SALLE D'ORLEANS.

Dernière semaine du Carnaval

Aujourd'hui, 17 Février, 1830.

GRAND BAL Paré et Masqué.

On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation; elles sont priées de les [illegible] afin d'éviter [illegible] remises à leur entrée au bal.

Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte, [illegible] qu'en aucun point soient refusées.

Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra [illegible] les demoiselles qui seront [illegible] à d'autres.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers $1 50c.

Samedi prochain 20 Février.

GRAND BAL Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers $2.

Mardi Gras, 23 Février.

Dans les deux Salles

GRAND BAL

Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Pour les cavaliers $2.

SALLE DE BAL

Entrepôt des rues d'Orléans et [illegible]

Mercredi, 17 Février,

GRAND

Bal paré et Masqué.

Les dames ne auront [illegible] qu'autant qu'elles [illegible] en [illegible] personnel.

Prix d'entrée—Pour le théâtre.

LOTERIE DE LA LOUISIANE,

No. 1, POUR 1830.

Le Tirage aura lieu à la Nlle.-Orléans, Mercredi 17 Février 1830.

JAMES & MANTURE, Commissaires.

[illegible]—9 *Numéros tirés.*

PROSPECTUS.

1	LOT	de $10,000 est.		$10,000
1	"	[illegible]		3,500
1	"	[illegible]		1,500
1	"	[illegible]		1,000
4	"	[illegible]	1,000	4,000
5	"	[illegible]	500	2,500
5	"	[illegible]	400	2,000
5	"	[illegible]	300	1,500
10	"	[illegible]	250	2,500
10	"	[illegible]	200	2,000
10	"	[illegible]	150	1,500
30	"	[illegible]	100	3,000
51	"	[illegible]	50	2,550
51	"	[illegible]	40	2,040
51	"	[illegible]	30	1,530
51	"	[illegible]	20	1,020
102	"	[illegible]	15	1,530
7530	"	[illegible]	8	12,240
11475	"	[illegible]	4	45,900

[illegible]398 Lots gagnans, s'élevant à $102,660

Dans le plan ci-dessus, [illegible] par la combinaison ternaire de 60 numéros, ce qui produit 34,220 billets, et par [illegible] range de 9 numéros, il y aura 84 lots avec deux des Nos. sortis; 1836 avec deux; [illegible] également; et aussi [illegible] billets qui n'auront aucun des numéros sortis sortant blancs.

Pour déterminer les lots gagnans, 60 Nos. (depuis 1 jusqu'à 60) seront placés dans une roue le jour du tirage, et 9 seront tirés: le billet ayant le 1er. lot et le 2e. Nos. sortis dans l'ordre du tirage, aura droit au gros lot de $10,000

Celui ayant les 2e. et le 3e. à 3,000

Celui [illegible] et le 9e. à 1,500

Celui [illegible] 9e. 1,250

Celui [illegible] le 7e. et le 8e. 1,100

Celui ayant [illegible] le 5e., le 7e. et 8e.; [illegible] et le 5e., le 8e. et 9e.; [illegible]

Les cinq ayant le 4e., le 7e. [illegible] le 4e., le 6e. et 9e.; le 5e. [illegible] le 6e. [illegible] 8e.; [illegible] et 9e. à 500

Les cinq ayant le [illegible] et 9e., le 4e., le 6e. et 7e.; [illegible] 6e. et 8e.; le 4e., le 6e. et 9e. [illegible] le 7e. et 8e. à 400

Les cinq ayant le [illegible] 7e. et 8e.; le 5e., le 7e. et 9e.; [illegible] le 8e. et 9e. à 4e., le 5e. et 7e.; le 4e. [illegible] et 8e. à 300

Les dix ayant le 3e., 4e. et 7e.; le 3e., 4e. et 8e.; le 3e., 4e. et 9e.; le 3e., 5e. et 7e.; le 3e., 5e. et 8e.; le 3e., 5e. et 9e.; le 3e., 6e. et 7e.; le 3e., 6e. et 8e.; le 3e., 6e. et 9e.; le 3e., 7e. et 8e.; le 3e., 7e. et 9e.; le 3e., 8e. et 9e.; le 4e., 5e. et 6e.; le 4e., 5e. et 7e.; le 4e., 5e. et 8e.; le 4e., 5e. et 9e.; le 4e., 6e. et 7e.; le 4e., 6e. et 8e.; le 4e., 6e. et 9e.; le 4e., 7e. et 8e.; le 4e., 7e. et 9e.; le 4e., 8e. et 9e.; le 5e., 6e. et 7e.; le 5e., 6e. et 8e.; le 5e., 6e. et 9e.; le 5e., 7e. et 8e.; le 5e., 7e. et 9e.; le 5e., 8e. et 9e.; le 6e., 7e. et 8e.; le 6e., 7e. et 9e.; le 6e., 8e. et 9e.; le 7e., 8e. et 9e. à 250

Les dix ayant le 2d., 3e. et 4e.; le 2d., 3e. et 5e.; le 2d., 3e. et 6e.; le 2d., 3e. et 7e.; le 2d., 3e. et 8e.; le 2d., 3e. et 9e.; le 2d., 4e. et 5e.; le 2d., 4e. et 6e.; le 2d., 4e. et 7e.; le 2d., 4e. et 8e.; le 2d., 4e. et 9e.; le 2d., 5e. et 6e.; le 2d., 5e. et 7e.; le 2d., 5e. et 8e.; le 2d., 5e. et 9e.; le 2d., 6e. et 7e.; le 2d., 6e. et 8e.; le 2d., 6e. et 9e.; le 2d., 7e. et 8e.; le 2d., 7e. et 9e.; le 2d., 8e. et 9e.; le 3e., 4e. et 5e.; le 3e., 4e. et 6e.; le 3e., 4e. et 7e.; le 3e., 4e. et 8e.; le 3e., 4e. et 9e.; le 3e., 5e. et 6e.; le 3e., 5e. et 7e.; le 3e., 5e. et 8e.; le 3e., 5e. et 9e.; le 3e., 6e. et 7e.; le 3e., 6e. et 8e.; le 3e., 6e. et 9e.; le 3e., 7e. et 8e.; le 3e., 7e. et 9e.; le 3e., 8e. et 9e. à 150

Tous les autres (au nombre de 30) ayant trois des Nos. sortis dans n'importe quel ordre, auront droit chacun à 100

Les 51 billets ayant le 1er. et le 2d. Nos sortis, chacun 50

Les 51 [illegible] 3me. et 4me. 40

Les 51 [illegible] 5me. et 6me. 30

Les 51 [illegible] 8me. et 7me. 20

Les 102 ayant les 7me. [illegible], ou les 7me. et 9me. numéros sortis, chacun 15

Tous les autres (au nombre de 1080) ayant deux des numéros sortis, chacun 8

Et tous les billets (11,475) ayant un des numéros sortis, chacun 4

Aucun billet [illegible] aura droit à un lot [illegible] Les lots gagnés [illegible] payables 40 jours après le tirage et sujets à [illegible] déduction ordinaire de 15 pour cent.

YATES ET M'INTYRE, *Directeurs.*

[illegible] J. C. VANDYKE, *Agent.*

Entières, $2—Quarts, $1

VEN

MERCRE[illegible] sera ven[illegible] les édifices q[illegible] faubourg Ma[illegible] Crops et do[illegible] à la bourse, [illegible] 1er Mai 1830, endossés à la [illegible] hypothèque [illegible] ment.

PA[illegible]

[illegible] pour vendre [illegible] ordinaire. 15 fév.—3f.

COURS DE D[illegible]

Par [illegible]

MR. ARISTI[illegible] que lui ont [illegible] nes, de lui voir [illegible] de lecture, a l'ho[illegible] dant a cet effet [illegible] cription chez M[illegible] Mr. Aristippe [illegible] les pas[illegible] turn français, [illegible] Comédie, Morceaux [illegible] caire et du barre[illegible] &c. Dans [illegible] tion commenter [illegible] déclamation [illegible] Tuyau et [illegible] sens de la fortifi[illegible] dans distribués [illegible] Cartier ouvrage [illegible] dans faire l'applic[illegible] Des [illegible] manche [illegible] Un grand nom[illegible] Catalogues—Di[illegible] Aucune person[illegible] souscrit. Note—Mr. A[illegible] quelques leçon[illegible], N°. 1[illegible] pour le cours

ETAT DI[illegible] Cour des [illegible]

UNDRY[illegible] 10 heures [illegible] le jeune enchanteu[illegible] terre dans un arpen[illegible]

[illegible] brens [illegible] effives dépend[illegible] a existé [illegible] Olivier Forcelle [illegible] Lamolere Dorvi[illegible] dans lesquels [illegible] te communauté [illegible] société avec le S[illegible] ensemble sa [illegible] [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible] 18 Nègres, 9 m[illegible] ront un enfant et [illegible] de ces esclaves son[illegible] mestiques, charret[illegible] Une quantité [illegible] tombereaux, rou[illegible] pioches, haches, [illegible] palan, &c. &c. 14 Chevaux ar[illegible] 1 mule, 13 paire[illegible] ches et taurailles [illegible] Une habitation [illegible] paroisse, [illegible] 12 lieux de la N[illegible] deux lots de terr[illegible] les principaux éta[illegible] maisons principal[illegible] gerie, magasin, e[illegible] pens 8 toises de [illegible] borné par en hau[illegible] Lousquié et par [illegible] Cambre, et l'autr[illegible] arpens et qui est[illegible] sements qui sont [illegible] pour être enlevés, [illegible] de face sur 40 de [illegible] en haut par Mr. [illegible] bas par Mde. Vve [illegible] Au moment de [illegible] te habitation envi[illegible] plantées et 85 a[illegible] du Pantège. [illegible] billets payables e[illegible] escompte payable [illegible] l'autre moitié en [illegible] payable un quart [illegible] en Mars 1832, un [illegible] dernier quart e[illegible] avec billets endoss[illegible] au greffe de cett[illegible] d'hypothèque sur [illegible] ves jusqu'à parfai[illegible] Les frais d'acte [illegible] quittance et main-[illegible] quéreurs.

St. Jean-Baptist[illegible] 4 fev. T[illegible]

ET[illegible] *Paroisse St.* [illegible]

LE Mercredi 3 M[illegible] matin, il sera ve[illegible] par le juge en autre[illegible] de feue [illegible] veuve [illegible] la rive gauche, au [illegible] demie au dessus de la [illegible] les objets ci-après [illegible] partie de sa succession [illegible] Lits, tables, Pendul[illegible] de table, argenterie, [illegible] à 4 roues, cabriolet, [illegible] le tout dans un état su[illegible] 15 esclaves des deux[illegible] de l'âge de dix ans se[illegible] respective; les 91 re[illegible] talers plus ou moins [illegible] CONDITIONS.—L[illegible] te vente, seront payab[illegible] de la présente année, [illegible] M. Soudé, administrat[illegible] billets endossés à sa [illegible] Paroisse St. Charles [illegible] 9 fév. J. M. M[illegible]

Magasin de Linge